

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 056-215600065-20211117-DEL21111705-DE

Nombre de
Conseillers:

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

L'an deux mille vingt et un

le dix-sept novembre

le Conseil Municipal de la Commune d'AUGAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LAUNAY Guénaël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2021

PRESENTS : M. LAUNAY Guénaël, M. STEPHAN Bernard, Mme MOHAËR Céline, M. RUAUD Fabrice, Mme LE LOËT Véronique, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, M. LABBE Benoit, Mme POUHAUT Aurélie, Mme BERTHY Juliette, M. LE HENAFF Edouard, Mme AMICE Odile, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, Mme LUCAS Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : M. RIALET Kevin ayant donné pouvoir à Mme MOHAËR Céline et Mme ROUAUD Louise ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CHOTARD Emmanuel

Céline MOHAËR a été élue secrétaire

OBJET : Vote des tarifs de la part communale de la redevance assainissement pour l'année 2022

Vu la délibération n° 20110402 de vote du tarif de la part communale de la redevance assainissement pour l'année 2021,

Monsieur le Maire rappelle qu'une Délégation de Service Public a été mise en place depuis le 1^{er} avril 2010 pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif par l'entreprise Véolia. Il rappelle qu'il appartient cependant toujours à l'assemblée de réviser les tarifs de la redevance assainissement en ce qui concerne la part communale.

Les tarifs applicables en 2021 sont :

-Forfait annuel : 16,50 € H.T.

-Redevance assainissement au m³ : 0,70 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de la part communale de la redevance assainissement pour l'année 2022 comme suit :

-Forfait annuel : 16,75 € H.T.

-Redevance assainissement au m³ : 0,71 € H.T.

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été

effectuées le : 23/11/2021

et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis

en Préfecture le : 23/11/2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Guénaël LAUNAY

